

Commune d'AIXE-SUR-VIENNE

Séance du 04 juin 2024

Le Conseil Municipal s'est réuni au Centre Culturel Jacques Prévert à Aixe-sur-Vienne, selon convocation en date du 29 mai 2024, sous la présidence du Maire Monsieur René ARNAUD, Madame Christiane GADAUD étant secrétaire de séance.

Délibération n°2024/55

En date du 04 juin 2024

Portant sur :

Tarifs de la Taxe sur la Publicité Extérieure pour l'année 2025

Membres	29
Présents	20
Représentés	6
Votants	26
Exprimés	26
Pour	26
contre	0

Présents :

Monsieur René ARNAUD, Monsieur Claude MONTIBUS, Madame Aurélie CLAVEAU, Monsieur Jean DU BOUCHERON, Madame Marie-Claire SELLAS, Monsieur Patrice POT, Madame Florence LE BEC, Monsieur Xavier ABBADIE, Madame Monique LE GOFF, Monsieur Serge MEYER, Monsieur François VENEL, Madame Catherine FEVRIER, Madame Christiane GADAUD, Monsieur Guy MARISSAL, Madame Marie-Annick D'ARDAILLON, Madame Marie-Christine BONNETAUD, Madame Christelle THORÉ, Monsieur Marc LIEBSCHUTZ, Madame Amanda SABOURDY, Madame Céline BENOS.

Représentés : Monsieur Patrick BENAYOUN par Monsieur Patrice POT, Madame Stéphanie MERCIER par Madame Catherine FEVRIER, Monsieur Nicolas ANDRIEUX par Monsieur Xavier ABBADIE, Monsieur Laurent THARAUD par Monsieur Jean DU BOUCHERON, Madame Martine POTTIER par Madame Céline BENOS, Madame Béatrice BOTHIER par Madame Aurélie CLAVEAU,

Vu l'article L. 2333-9 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal du 15 juin 2022 instituant la taxe locale sur la publicité extérieure,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- approuve les nouveaux tarifs pour la taxe locale sur la publicité extérieure à compter du 1^{er} janvier 2025 tels que définis ci-dessous,
- exonère les enseignes dont la surface cumulée est inférieure ou égale à 7m², apposées sur un immeuble ou installées sur un terrain et relatives à une activité qui s'y exerce.
- autorise Monsieur le Maire à appliquer ces tarifs à partir du 1^{er} janvier 2025 et à prendre tout acte se rapportant à la présente délibération.
-

Enseigne			Dispositifs publicitaires et pré enseignes (Supports <u>non</u> numériques)		Dispositifs publicitaire et pré enseignes (Supports numériques)	
Superficie inférieure ou égale à 12 m ²	Superficie supérieure à 12 m ² et inférieure ou égale à 50 m ²	Superficie supérieure à 50 m ²	Superficie inférieure ou égale à 50 m ²	Superficie supérieure à 50 m ²	Superficie inférieure ou égale à 50 m ²	Superficie supérieure à 50 m ²
12,91 € Tarif de base	25,81 € Tarif de base x2	51,62 € Tarif de base x4	12,91 € Tarif de base	25,81 € Tarif de base x2	38,72 € Tarif de base x3	77,44 € Tarif de base x6

A AIXE SUR VIENNE, le 04 juin 2024

René ARNAUD

Christiane GADAUD

Maire d'AIXE-SUR-VIENNE

Secrétaire de séance

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité du caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter du 05 juin 2024, date de sa publication.

Mise en ligne le 06 juin 2024